

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **10 juin 2013**

Décision n° **B-2013-4300**

commune (s) : Saint Priest

objet : Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) -  
Programmation 2013 - Attribution de subventions à la Commune et aux régies Pautet et Centrale  
immobilière - Approbation de conventions

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire  
urbain

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Charrier

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 3 juin 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 11 juin 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, M. Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Kimelfeld, Philip (pouvoir à Mme Besson), Arrue, Barge, Passi, Sécheresse, Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Peytavin, Frih (pouvoir à M. Darne J.), M. Julien-Laferrrière.

Absents non excusés : MM. Daclin, Calvel, Vesco, Lebuhotel.

**Bureau du 10 juin 2013****Décision n° B-2013-4300**

commune (s) : Saint Priest

objet : **Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2013 - Attribution de subventions à la Commune et aux régies Pautet et Centrale immobilière - Approbation de conventions**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 29 mai 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

La gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) constitue un axe d'intervention prioritaire du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) d'agglomération, approuvé pour la période 2007-2009 par délibération n° 2007-4149 du Conseil du 12 juin 2007, prolongé par l'Etat à 2 reprises jusqu'au 31 décembre 2010 par voie d'avenant, puis jusqu'au 31 décembre 2014.

Cette prorogation 2011-2014 du CUCS de l'agglomération lyonnaise a été approuvée par délibération n° 2011-2558 du Conseil du 17 octobre 2011. La prolongation du CUCS s'appliquera également aux conventions locales d'application ainsi qu'à toutes les conventions-cadres de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) conclues sur la période 2007-2010.

L'objet du présent dossier concerne le versement d'une participation financière de la Communauté urbaine de Lyon, d'un montant de 53 855 € nets de taxes, aux maîtres d'ouvrage des actions à mener dans le cadre de la GSUP de la Commune de Saint Priest pour l'année 2013.

Le programme d'actions pour l'année 2013 concourt aux objectifs suivants :

- pour le plateau de Bel Air :

- . l'amélioration du cadre de vie et des espaces extérieurs,
- . la mise en place d'une régie de quartier,
- . l'appui à la gestion de proximité de l'office Porte des Alpes habitat,
- . le développement de la participation des habitants,

- pour le centre-ville et Beauséjour :

- . le renforcement de la cohérence et des moyens de gestion existants et futurs,
- . l'amélioration du fonctionnement social des quartiers en favorisant l'implication des habitants, des personnels de proximité et du réseau associatif local dans le processus d'amélioration de la vie quotidienne,
- . l'amélioration de la sécurité et de la tranquillité des habitants,
- . l'engagement des signataires de la convention à réaliser une partie des actions par des dispositifs spécifiques visant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle.

Le coût global des actions définies et retenues par les différents partenaires concernés pour l'année 2013 est estimé à 273 019 €, avec un engagement financier de la Communauté urbaine de 53 855 € net de taxes réparti comme suit :

- 30 600 € au profit de la Commune de Saint Priest,
- 11 010 € au profit de la régie Pautet,
- 12 245 € au profit de la régie Centrale immobilière.

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2013, détaillant le montant prévisionnel de chacune et la répartition financière entre les partenaires est annexé à la présente décision ;

Vu ledit dossier ;

#### DECIDE

##### 1° - Approuve :

a) - le programme de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) du quartier Parilly sur la Commune de Saint Priest pour l'année 2013,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 53 855 € net de taxes réparti comme suit :

- 30 600 € au profit de la Commune de Saint Priest,
- 11 010 € au profit de la régie Pautet,
- 12 245 € au profit de la régie Centrale immobilière,

c) - les conventions à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, la Commune de Saint Priest, les syndicats des copropriétés privées définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - comptes 657341 et 6574 - fonction 824 - opération n° OP17O2799.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 11 juin 2013.**